

FICHE UE UFT 40

Mention et/ou parcours dont relève cette UE : Licence Parcours droit français / droit allemand/ L2

Numéro de l'UE : UFT 40

Nom complet de l'UE : Unité transversale droit allemand Strafrechliche Sanktionensystem
Qui sera mentionné sur le supplément au diplôme

Composante de rattachement : Centre Juridique Franco-Allemand

Nom du responsable de l'UE et adresse électronique : COSSALTER Philippe
cjfa@uni-saarland.de

Semestre : 4

Volume horaire enseigné : 11h

Nombre de crédits ECTS : 1

Volume horaire personnel de l'étudiant : 11h

Langue d'enseignement de l'UE : Allemand

% d'intervenants extérieurs aux établissements co-habilités : 0

Origine des intervenants (industrie....) : Université de la Sarre

Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement				MCC*
	CM	TD	TP	Autres	
Strafrechliche Sanktionensystem (<i>procédure pénale</i>)	11				Ecrit

* voir légende page suivante

Objectifs :

Pré-requis : langue allemande

Contenu pédagogique de l'UE :

Ce descriptif synthétique des enseignements suivis sera annexé au diplôme délivré à l'étudiant.

STRAFRECHTLICHES SANKTIONENSYSTEM – LE SYSTÈME DES SANCTIONS PÉNALES

- Historique des sanctions pénales
- Théories quant au but poursuivi par les sanctions pénales
- Les sanctions prévues par le StGB
 - L'amende
 - La peine privative de liberté
 - Le sursis avec mise à l'épreuve
 - L'interdiction de conduire et retrait du permis de conduire
- Les mesures de moralisation et de protection/Maßregeln der Besserung und Sicherung – détention de sûreté et autres
- Fixation de la peine